

PLAFONDS ET TAUX RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE POUR 2022

Les plafonds de déduction des frais d'automobile ainsi que les taux prescrits pour déterminer les avantages imposables relatifs à l'usage d'une automobile sont comme suit pour 2022.

	2022	2021
Coût en capital maximal des voitures de tourisme pour l'application de la déduction pour amortissement	34 000 \$ ⁽¹⁾	30 000 \$ ⁽¹⁾
Coût en capital maximal des voitures de tourisme zéro émission pour l'application de la déduction pour amortissement	59 000 \$	55 000 \$
Frais d'intérêt admissibles en déduction	300 \$ par mois	300 \$ par mois
Frais locatifs admissibles en déduction ^{(2) et (3)}	900 \$ par mois ⁽¹⁾	800 \$ par mois ⁽¹⁾
Allocations exonérées d'impôt versées par l'employeur à un employé – en fonction de la distance parcourue avec son automobile :		
5 000 premiers kilomètres	0,61 \$ par km	0,59 \$ par km
Kilomètres supplémentaires	0,55 \$ par km	0,53 \$ par km

¹ N'inclut pas la TPS et/ou la TVQ.

² Le plafond des frais locatifs demeure fixe durant toute la période de location.

³ Cette limite est l'une des deux restrictions s'appliquant à la déduction des frais de location d'une automobile. Une restriction distincte établit au prorata les frais de location déductibles lorsque la valeur de l'automobile excède le plafond du coût en capital maximal.

Les faits saillants de ce bulletin sont présentés en termes généraux et ne peuvent pas être appliqués sans tenir compte des circonstances pertinentes. Le cabinet demeure à l'entière disposition des destinataires afin de discuter des effets de ce sujet dans des cas particuliers.

FL Fuller Landau SENCRL/LLP
 Place du Canada, 1010, rue De La Gauchetière Ouest
 Bureau 300, Montréal (Québec) Canada H3B 2S1
 T: 514.875.2865 | F: 514.866.0247
flmontreal.com

